ANGY

Le déficit de la commune contesté par l'opposition

Les comptes et le budget de la commune étaient âprement discutés, mardi 29 avril, autour de la table du conseil municipal.

L'ambiance ne s'est pas calmée dans les séances de conseil municipal d'Angy. La nouvelle majorité emmenée par Marie-Chantal Noury a eu du fil à retordre avec les questions et les remarques de l'opposition représentée notamment par Patrice Crépy, l'ancien premier adjoint.
Sur les comptes de la commune, présentés dans le rouge par Marie-Chantal Noury, Patrice Privat a réagi en contestant cette vision : il a évoqué des « restes à réaliser ». « *Le déficit annoncé n'est qu'un artifice car ce n'est qu'une interprétation différente du budget mais les caisses ne sont pas vides* », expliquait-il.

Ce n'est pas l'avis de la majorité qui maintient son analyse des comptes et vient de voter une augmentation de 2 % des taux d'imposition locale.
L'adjoint aux finances, Alain Martin, enfonce le clou en présentant le budget primitif : « *On doit resserrer les boulons.* » Il fait défiler les prévisions pour mettre la commune en ordre de marche et lorsque Patrice Crépy fait une remarque ou pose une question insistante, Marie-Chantal Noury n'hésite pas à le renvoyer dans les cordes d'un « *Vous faites le bête, arrêtez !* » ou refuse catégoriquement de répondre.
Cette dernière a une bonne nouvelle à annoncer : une nette diminution des frais de scolarité dus à la commune de Mouy. « *Madame Delafontaine* (maire de Mouy, ndlr) *a proposé de ne faire porter le remboursement qu'à partir de 2008 et non plus 1998. Notre dette passe donc de 80 000 € à 27 000 €. Et elle accepte qu'on paie au fil des six années du mandat. Je l'en remercie vivement.* » Le budget primitif est finalement adopté à l'unanimité moins les trois abstentions de l'opposition.

Patricia Haute-Pottier

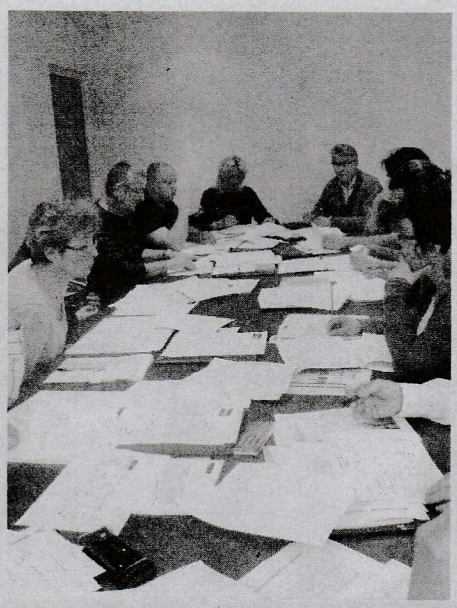

Majorité et opposition ont deux lectures très différentes des chiffres, ce qui a valu de belles passes d'armes en séance.

EXPLICATION

PRIVÉ DE BROCANTE
Pour cause de démission des membres du comité des fêtes suite aux dernières élections municipales, la brocante d'Angy, prévue le dimanche 27 avril, n'a pas eu lieu. « Le comité des fêtes va être reconstitué rapidement » a promis Marie-Chantal Noury.

Un public nombreux était venu assister au premier « vrai » conseil de la nouvelle majorité.

Ce qui change

Augmentation de 2 % des taux d'imposition locale qui fait passer la taxe d'habitation de 10,81 % à 11,03 %, le foncier bâti de 20,83 % à 21,25 % et le foncier non bâti de 50,60 % à 51,61 %.
Location de la salle des fêtes : Un forfait est mis en place : 360 € pour les Angylois (1 jour) et 468 € (2 jours) ; 685 € pour les extérieurs (1 jour) et 1 000 € (2 jours). Les associations d'Angy pourront bénéficier d'une location gratuite une fois par an. Et la location pour les meetings politiques sera dorénavant payante (680 €).
Concession au cimetière : La concession à perpétuité est supprimée. Les concessions iront de 15 ans (65 €) à 50 ans (220 €).
Centre aéré : Le centre aéré accueillera les enfants une semaine de plus cet été en étant ouvert du 8 juillet au 4 août. Et il s'étendra également aux petites vacances.

Alain Debraine réintégré le 2 mai : « Merci car j'ai vraiment souffert »

C'est sous une salve d'applaudissements que le dernier point à l'ordre du jour a été conclu : la réintégration d'Alain Debraine au poste de responsable des services techniques de la commune. « *Aujourd'hui, il est urgent de retrouver un responsable digne de ce nom* », a déclaré Marie-Chantal Noury. Elle clôt ainsi un an et demi de bataille entre Alain Debraine et l'ancien maire Jean Boulat depuis que ce dernier l'avait licencié.

La maire embrasse son prochain responsable des services techniques

Plusieurs incidents entre les deux hommes avaient égrené cette période pendant que le dossier était en attente au tribunal administratif d'Amiens pour licenciement abusif. Alain Debraine devait réintégrer le 2 mai 2014 sur un poste créé spécialement à cet effet. À la fin du conseil, Marie-Chantal Noury est allée embrasser Alain Debraine. Ému, ce dernier a déclaré : « *Je vous remercie car j'ai vraiment souffert et merci aussi à la population qui m'a soutenu.* » **P. H.-P.**

Bloc-notes

SAINT-FÉLIX
Réouverture du Musée Moulin
Le Moulin Brosserie ouvre au public les 1er et 3ème dimanche du mois. Visites guidées à 15 h et 16 h 30 et sur rendez-vous pour les groupes en semaine.
Renseignements au 06.82.20.32.92 ou au 09.52.62.79.01.

Les rendez-vous des Casse-Pieds
L'union sportive Hondainville/Saint-Félix/Thury, "les casse-pieds" vous informe du calendrier de leurs prochaines randonnées à savoir : **jeudi 8 mai, Hondainville**, 7 h 30, 12 h 50 pour 25 km et 7 h 30 pour les 50 km (salle des fêtes).
Adhésion 2014 : 15 €, marcheur occasionnel 1 € par marche.
Hors calendrier : rendez-vous à la maison forestière du magasin, forêt de Hez, à 9 h.

BURY
Inscriptions scolaires jusqu'au 16
Les inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2011, enfants né en janvier/février 2012 (SIRS), enfants nés de janvier à juin 2012 (commune), inscriptions en mairie jusqu'au vendredi 16 mai de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h. Se munir d'un justificatif de domicile.

Prochaines inscriptions à l'accueil de loisirs
Vacances d'été (jusqu'au 8 août) : inscriptions à partir du mardi 3 juin.

Randonnées burysiennes le 15 juin
Le cyclo club burysien organise les randonnées burysiennes en souvenir de Monique Maurice le dimanche15 juin. Nouveaux parcours fléchés : 30, 50 et 80 km pour les cyclos, 20 et 40 km pour les VTT et 10 et 16 km pour la marche. Départ de 8 h à 10 h. Inscriptions à la salle périscolaire.
Participation de 1,50 € pour les licenciés, 3 € pour les non licenciés et gratuit pour les moins de 18 ans.

HEILLES
Les rendez-vous électoraux de 2014
Elections européennes le 25 mai.

Service périscolaire
L'accueil des enfants est assuré le matin à l'école à partir de 7 h et le soir jusqu'à 19 h. La restauration scolaire est assurée par le SI.BE.PO.VI., 43, rue Jules Ferry 60370 Berthecourt. Les enfants y sont conduits gratuitement en bus (tarifs : 3,70 € pour une fréquentation régulière même si ce n'est pas tous les jours, 4,30 € pour une fréquentation occasionnelle).
Inscriptions : SI.BE.PO.VI. au 03.44.84.05.72.

MOUY

Tremplin rock : appel à candidatures

Vous êtes un groupe picard ? Moins de 5 ans d'existence ? Jamais sélectionné ! Alors envoyez à la MJC par écrit uniquement une démo 3 titres minimum (pas de reprises), un CV du groupe (comportant impérativement les noms, prénoms, adresses, âges, historique du groupe, le contact téléphonique et adresse e-mail) et une lettre de motivation de candidature.

Attention ! 50 % du groupe au moins doit être domicilié en Picardie. Toutes les demandes de participation devront être parvenues à la MJC par courrier uniquement (mail, MP3 non recevable) avant le 30 mai, dernier délai.
Un jury présélectionnera 6 groupes qui seront entendus en audition publique le samedi 11 octobre.
Adresser dès maintenant votre candidature à : MJC de Mouy, sélection Tremplin rock, BP 70253, 60252 Mouy cedex.
Renseignements au 03.44.56.15.13 ou mjc@mjc-mouy.org